

ABSENCE DE DEMANDE

Les dispositions du second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

COPIE DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT :

Une copie du second projet de règlement est disponible pour consultation au Service du greffe ou sur le site Internet de la ville dans la section « publications – règlement - Projets ».

FAIT À SAINTÉ-ADÈLE, le 19 juin 2024

Ariane Bélanger
Greffière adjointe et archiviste